Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260212-2026021201-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 FEVRIER 2026 à L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 01

L'an deux mille vingt-six, le douze février, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 30 janvier 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 20 h 24.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*La Forêt-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
			Présents			
Christian PENNANECH Liesbeth VAN HORNE Jean-Christophe CORBEL Anne BOURBIGOT Christophe LABORY	Michel LAHUEC Yannick CONNAN	Daniel GOYAT Marie-Françoise COSQUERIC Robert LE NAY Marie HELAOUET	Roger LE GOFF Laure CARAMARO Bruno MERRIEN Laurent LE CAIN Christine JAN Gildas CORNEC Cindy BACCON Vincent ESNAULT	Jean-Pierre MARC Thierry DIMET Pierre-Yves GUILLERMOU	David DEL NERO Yvon ARZUR Mona CASELLINO	René ROCUET Jérôme GOURMELEN
			Absents excusés			
	Gilberte LE NAOUR (procuration à Michel LAHUEC)	Audrey LE MOINE (procuration à Daniel GOYAT)	Maxime SIMON (procuration à Cindy BACCON) Cécile TABARLY (procuration à Christine JAN)	Stéphanie MONOT (procuration à Thierry DIMET)	Corinne MARTIN (procuration à Yvon ARZUR)	Céline SIMONOU (procuration à Jérôme GOURMELEN) Gabrielle COSQUERIC André GUILLOU
Nombre de conseillers présents			**27**	**Nombre de conseillers votants**		**34**

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2026 - 2031 : APPROBATION

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social ;

Vu le décret n° 2009-1679 du 30 décembre 2009 relatif aux programmes locaux de l'habitat ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L.302-1 et suivants et R.302- 1 et suivants ;

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260212-2026021201-DE

Vu le Code de l'énergie ;
Vu la délibération n° 4 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais du 28 septembre 2021 validant le bilan du précédent PLH et autorisant Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour élaborer un nouveau programme local de l'habitat ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n° 10 du 16 septembre 2025 et n° 05 du 17 novembre 2025 validant l'arrêt du PLH 2026-2031 ;

Vu les délibérations des conseils municipaux et du SYMESCOTO prises dans le délai réglementaire de consultation de deux mois et validant le projet de PLH sans réserve ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé par le conseil communautaire le 18 décembre 2025 ;

CONSIDERANT :
- que le PLH, présenté en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) le 18 décembre 2025, a reçu un avis favorable sans réserve ;
- que les modalités d'attribution des aides définies dans le PLH sont précisées dans un règlement ayant reçu un avis favorable du bureau communautaire le 12 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (un vote contre : Vincent ESNAULT), décide :

➔ d'approuver le Programme Local de l'Habitat 2026-2031 de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais annexé à la présente délibération,

➔ d'adopter le règlement des aides annexé à la présente délibération,

➔ d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce programme.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF

COMMUNAUTE de COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kerourgué CS21046 - 29170 FOUESNANT

Président